



Compte rendu de la réunion info entre les OS et la direction du 3 juin 2020

Ceci est un compte rendu, il ne s'agit pas d'un tract.

Sommaire

1 - Visite secrétarielle (comme ministérielle mais en moins majestueux).....	1
2 - Crise sanitaire _ reprise progressive d'activité.....	2
2.1 - Situation au 2 juin 2020.....	2
2.2 - Poursuite de la reprise d'activité.....	2
2.3 - Campagne IR.....	2
2.4 - Télétravail.....	3
2.5 - Prime COVID.....	3
3 - Mouvement local.....	3
3.1 - Date du mouvement : accès à ALOA :	3
3.2 - Situation des effectifs.....	4
3.2.1 - Cadres C.....	4
3.2.2 - Cadres B.....	4
3.2.3 - Cadres A.....	4
3.3 - Situation des ALD.....	4
3.4 - Mutation sur des postes susceptibles de fermer ou dans des services voués à devenir de futures antennes... ..	4
4 - Nouveau réseau de proximité.....	4
5 - Entretien professionnel.....	5

1 - VISITE SECRÉTARIELLE (COMME MINISTÉRIELLE MAIS EN MOINS MAJESTUEUX)

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, Olivier Dussopt, viendra visiter les privilégiés des fonctionnaires de finances publiques de la direction et d'Yzeure ce vendredi 5 juin.

Espérons que nous saurons l'accueillir avec le même enthousiasme qu'il a eu pour décider du non report des congés 2019 pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire. Montrons-lui que l'Allier vaut mieux que quelques tableaux.

L'UD CGT appelle à un rassemblement à 9h20 devant le centre des finances publiques de Yzeure.

A 14h30, les OS seront reçues par le DG adjoint.

On notera que ces visites tombent mal, tant pour Darmanin en 2018, que pour Dussopt ce vendredi. Dans les deux cas, c'est en pleine campagne déclarative mais pas de chance, pendant la fermeture au public (jeudi après-midi en 2018 et crise sanitaire 2020).

Quand ça veut pas, ça veut pas !

2.1 - Situation au 2 juin 2020

La DDFIP de l'Allier comptait :

- 55 télétravailleurs. Ce chiffre en baisse s'explique par la rotation entre télétravail et travail sur place. Le nombre de télétravailleurs s'établit autour de 75.
- 28 agents en ASA liée COVID-19 (notamment garde d'enfants)
- 77 accueils physiques UNIQUEMENT sur rendez-vous, tous services confondus.

2.2 - Poursuite de la reprise d'activité

Les plans faits par les services avec les mesures de distanciation sociales (4m² par agent·e) sont remontés en direction et ont été envoyés aux membres du CHS-CT. Sur un service, l'inspecteur sécurité et santé au travail doit se rendre sur place pour trouver une solution.

Pour les agents vulnérables, le protocole reste inchangé : le médecin traitant fournit une attestation à l'agent·e qui prend contact avec le médecin de prévention. La solution de bureaux individuels doit être privilégiée. Toutefois, si ceci n'est pas possible partout, le maintien en télétravail constitue une solution. Cette dernière est imparfaite à bien des égards. Notamment, par le fait que des collègues commencent à souffrir d'isolement social selon le médecin de prévention.

2.3 - Campagne IR

Alors que la campagne papier s'achève le 4 juin, aujourd'hui, et le 12 pour la télédéclaration, le directeur annonce qu'au 29 mai, 83 346 déclarations ont été intégrées dans les bases (41 % des 203 000 foyers fiscaux que compte le département) dont 18 610 en version papier.

Le directeur ajoute que 65 % des foyers de l'Allier sont éligibles à la déclaration automatique, en misant sur 50 % qui recourront à ce procédé pour remplir leurs obligations fiscales, le taux de déclaration s'établirait au 2/3.

La CGT fait remarquer que bon nombre de contribuable éligibles à la déclaration automatique ne le sont pas du fait de déclarations chaque année de dons, cotisations syndicales, frais de garde... et ils ont pourtant reçu ladite déclaration automatique.

Le directeur pense que ce système est amené à évoluer et à s'améliorer.

L'accueil téléphonique a permis « d'accueillir » les contribuables expliquant le faible nombre de rendez-vous physiques. La direction indique que ceci conduira à des réflexions pour la prochaine campagne.

La CGT affirme que l'accueil physique est essentiel et indispensable. Cette année, si l'accueil téléphonique a pu être efficace et répondre à la demande, c'est uniquement grâce à l'apport de la brigade, du PCE et du PCR, mais ces services vont retrouver une activité normale et ne plus être à disposition des SIP avec une telle largesse à l'avenir.

La fermeture au public empêche notre administration de remplir pleinement son rôle dans sa mission de service public, ce qui a un impact sur l'image de ses agent·e·s aux yeux de la population. En témoignent les remarques ostensiblement audibles, désagréables, parfois insultantes, des contribuables qui se cassent le nez sur des rideaux baissés. Ailleurs en France, des scènes de colère ont lieu devant les centres des finances publiques. A cela s'ajoute que les personnes les plus demandereses sont les personnes les plus fragiles : personnes âgées, paupérisées, victime illectronisme ...

La réouverture au public doit se faire en concertation avec les personnels et leurs représentant·e·s.

Le directeur répond que l'accueil physique classique devrait certainement rouvrir le 22 juin, date de la phase III du dé-confinement. La direction (Moulins) a rouvert au public ; « *peut-être grâce à l'hygiaphone qui partout ont été retirés dans les années 2000,2010* ».

2.4 - Télétravail

La possibilité de télétravail est offerte aux parents rencontrant des problèmes de garde également pendant le temps du périscolaire en raison de la non ouverture de certaines cantines et centres de loisirs.

La direction précise que le télétravail a permis de diminuer de 15 jours le délai de traitements des actes notariés dans les SPF. La CGT met un bémol en soulignant la fermeture des certains offices notariaux pendant une bonne partie de la période de confinement. La direction indique que ce gain de temps de traitement n'a pas été constaté dans toutes les directions.

2.5 - Prime COVID

La direction indique que les quotas (21 % et 9 % cf CR audio-conférence du 25 mai) seront applicables par direction et non au niveau national.

Il a été demandé aux chefs de services de désigner des agent-e-s. Il est recommandé de motiver la demande. La direction procédera à une harmonisation afin de garantir une « juste » répartition. Les informations seront saisies au plus tard le 10 juin dans l'application EDRA qui est en lien avec SIRHIUS-RH et c'est CAP agents qui mettra les données en paye pour un versement en juillet.

La CGT indique son opposition à ce système de prime et demande une vraie revalorisation du point d'indice pour toutes et tous. Cette prime constitue un apport financier ponctuel qui ne comble en rien, même pour les bénéficiaires, les pertes de pouvoir d'achat subies depuis près de 15 ans. Ce genre de prime au « mérite » crée de fait une différenciation entre agent-e-s, parmi les non-bénéficiaires figurent notamment les personnes en situation de fragilité, c'est pour elles la double peine.

Enfin, s'ajoute le risque dans les postes à effectif très contraint où seulement deux agent-e-s auraient travaillé pendant la période et pourraient prétendre à la prime, qu'aucun-e des deux n'en voit la couleur au nom des quotas.

3 - MOUVEMENT LOCAL

Ça y est les premiers mouvements nationaux sont sortis ! Avec eux, la colère des agent-e-s grandit partout dans le pays où des collègues se sont fait primer par des stagiaires. Des situations catastrophiques s'annoncent avec des renoncements à concours pour des personnes qui ne pouvaient imaginer au vu des mouvements antérieurs, voir leur département ne pas avoir de place pour eux.

Pour mieux comprendre cela, je vous invite à lire [l'article des camarades des Bouches du Rhône](#).

* * *

La fin des CAPL va laisser place à un mouvement local où un semblant de règles de gestion va subsister, en toute opacité.

D'ores et déjà, le directeur a indiqué qu'en cas de nombre identique de vacances de postes sur deux services, il regardera la taille desdits services. C'est-à-dire que s'il y a 2 vacances sur un service où 5 emplois sont implantés, il y affectera un agent plutôt que de l'affecter sur un service avec le même nombre de vacances mais où 15 emplois sont implantés, c'est la fameuse « dérogation aux règles pour nécessité de service ».

Pour la CGT, c'est une façon de gérer la pénurie, ce qui se faisait au niveau national, se décline désormais au niveau local. Il ne faut plus de chaises vides qui viennent s'ajouter aux suppressions d'emplois.

3.1 - Date du mouvement : accès à ALOA :

Mouvements C, C stagiaires :	du 4 juin au 15 juin inclus ;
Mouvement B :	du 4 juin au 15 juin inclus ;
Mouvement A :	du 5 juin au 16 juin inclus.

3.2 - Situation des effectifs

3.2.1 - Cadres C

Sur 124 emplois au TAGERFIP, après le mouvement national, 123 seront implantés sur le département soit une vacance d'un emploi théorique, mais -8,5 équivalent temps plein (ETP)

3.2.2 - Cadres B

Sur 191 emplois au TAGERFIP, après le mouvement national, 187 seront implantés sur le département soit 4 vacances d'emplois théoriques, mais -11,4 ETP. À cela s'ajoute le cas de deux personnes pour lesquelles on ne sait pas à l'heure actuelle si elle prendront leur poste en septembre, suspense !

3.2.3 - Cadres A

Il y a 72 emplois au TAGERFIP, le mouvement national n'étant pas paru, impossible d'avoir un état des lieux sur le département. Il est actuellement de -1 emploi A théorique.

Malgré une situation déplorable au niveau des emplois, l'Allier s'avère être un département plutôt « épargné » en nombre de chaises vides, on s'en contentera ... ou pas !

3.3 - Situation des ALD

Le service RH a contacté tous les ALD afin de les avertir des modalités de régularisation des agents actuellement à la disposition du directeur (ALD) pour le mouvement local uniquement cette année.

Concernant les douaniers qui ont rejoint la DGFIP, la situation de 2 d'entre eux devrait être régularisée. Pour les 2 autres, si des postes ne se libèrent pas au mouvement local sur leur service d'affectation, ils seront ALD département mais devraient être maintenus en surnombre dans leur service actuel.

Compte tenu de leur parcours professionnel chaotique avec la suppression de leur mission aux douanes, leur situation doit être regardée avec la plus grande bienveillance et la CGT y veillera.

3.4 - Mutation sur des postes susceptibles de fermer ou dans des services voués à devenir de futures antennes

La direction indique d'aucune mutation ne sera bloquée. Quant à la situation des agent·e·s affecté·e·s sur des antennes, le directeur assure que les agent·e·s ne seront jamais forcé·e·s de se déplacer.

Le service RH s'est engagé à nous fournir une fiche sur cette problématique.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit votre situation, en cas de doute, de questionnement, si élu·e·s de la CGT ne se substitueront jamais aux RH, ils vous apporteront une aide précieuse.

4 - NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

Pas de nouvelles du nouveau réseau de proximité si ce n'est le transfert TOTAL du recouvrement de l'IR vers les SIP pour toutes les trésoreries au 1^{er} janvier 2021.

Selon le directeur ; cette méthode de procéder en une fois permet de redéployer des emplois dans les SIP en recouvrement, ce qui n'était pas le cas les années précédentes avec le transfert du recouvrement de 1 ou 2 trésoreries.

5 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Aucune notification du compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) n'a été fait aux agents, de fait, **tout recours hiérarchique peut être formulé** (dans les 15 jours de la notification du CREP). N'oubliez pas qu'une mauvaise notation, dans le cadre du RIFSEEP aura des conséquences sur votre rémunération.

Bien fraternellement,